



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le

- 8 AVR. 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Sarthe,
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L. 427-1 à L. 427-7 et R. 427-1 à R. 427-5 ;
- VU** le décret du 15 février 2022 portant nomination du préfet de la Sarthe, M. Emmanuel AUBRY ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié, relatif aux lieutenants de louveterie ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 août 2017 relatif à l'autorisation de port d'arme pour les lieutenants de louveterie ;
- VU** la documentation technique du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie ;
- VU** l'avis du groupe départemental réuni les 5 et 7 novembre 2024, pour un entretien avec les candidats ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2024 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

CONSIDÉRANT que les lieutenants de louveterie sont nommés tous les cinq ans par le préfet et qu'ils concourent sous son autorité à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, notamment agricoles et sylvicoles. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de la circonscription qui leur est fixée, les infractions à la police de la chasse ;

CONSIDÉRANT la démission du poste de lieutenant de louveterie de M. Sylvain ROUILLARD, en date du 05 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis du président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Sarthe sur le nouveau découpage des circonscriptions en date du 18 mars 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés lieutenants de louveterie jusqu'au 31 décembre 2029 :

CIRCONSCRIPTIONS	LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
1	M. Alain MONNIER – 72610 BÉRUS
2	M. Vincent CHESNEAU – 72300 PRÉCIGNE
3	M. Florent POSSON – 72150 LE GRAND LUCÉ
4	M. Christophe FONTAINE – 72440 SAINT-MICHEL DE CHAVAINES
5	M. Michel DELOMMEAU – 72300 AUVERS LE HAMON
6	M. Jean-Baptiste MARTINEAU – 72210 ROËZÉ SUR SARTHE
7	M. Jacky BEAUMONT – 72440 SAINT MICHEL DE CHAVAINES
9	M. Frédéric RAGOT – 72440 TRESSON
10	M. Roland DUPUI – 72500 JUPILLES
11	M. Dominique COSNET – 72700 PRUILLÉ LE CHÉTIF

Article 2 :

Chaque lieutenant de louveterie est responsable d'une circonscription territoriale dont les limites sont définies en annexes I, II et III.

Article 3 :

Les délais d'intervention des lieutenants de louveterie ne devront pas dépasser, dans la mesure du possible :

- **24 heures** : entre la date de prise en charge de la demande du plaignant et la date du constat des dégâts ;
- **72 heures** : entre la date de prise en charge de la demande et la date de réalisation de l'intervention administrative.

En cas d'impossibilité pour le lieutenant de louveterie d'intervenir, celui-ci fera appel à un autre lieutenant de louveterie, de préférence d'une circonscription proche pour le remplacer .

Chaque année, un bilan de l'activité des lieutenants de louveterie sera réalisé et présenté au groupe départemental de suivi, composé du président de la Fédération départementale des chasseurs, du représentant départemental de l'Association des lieutenants de louveterie de France, du représentant de l'Office français de la biodiversité, du représentant de l'Office national des forêts, d'un représentant du monde agricole et d'un représentant de la propriété forestière et présidé par le directeur de la direction départementale des territoires de la Sarthe ou son représentant. Les enseignements tirés permettront de faire évoluer le dispositif dans l'intérêt général.

Article 4 :

Les commissions des lieutenants de louveterie sont valables jusqu'au 31 décembre 2029, sauf pour M. Michel DELOMMEAU dont le mandat se terminera à son 75^e anniversaire, soit le 18 mai 2029.

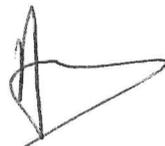
Article 5 :

L'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Sarthe, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, daté du 29 novembre 2024, est abrogé.

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de La Flèche et de Mamers, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au président de la Fédération départementale des chasseurs, au chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, au directeur régional de l'Office national des forêts, au colonel, commandant le groupement de gendarmerie, aux maires du département de la Sarthe et transmis pour attribution à chacun des lieutenants de louveterie désignés.

Le Préfet,



Emmanuel AUBRY

Délai et voie de recours :

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de la Sarthe,
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

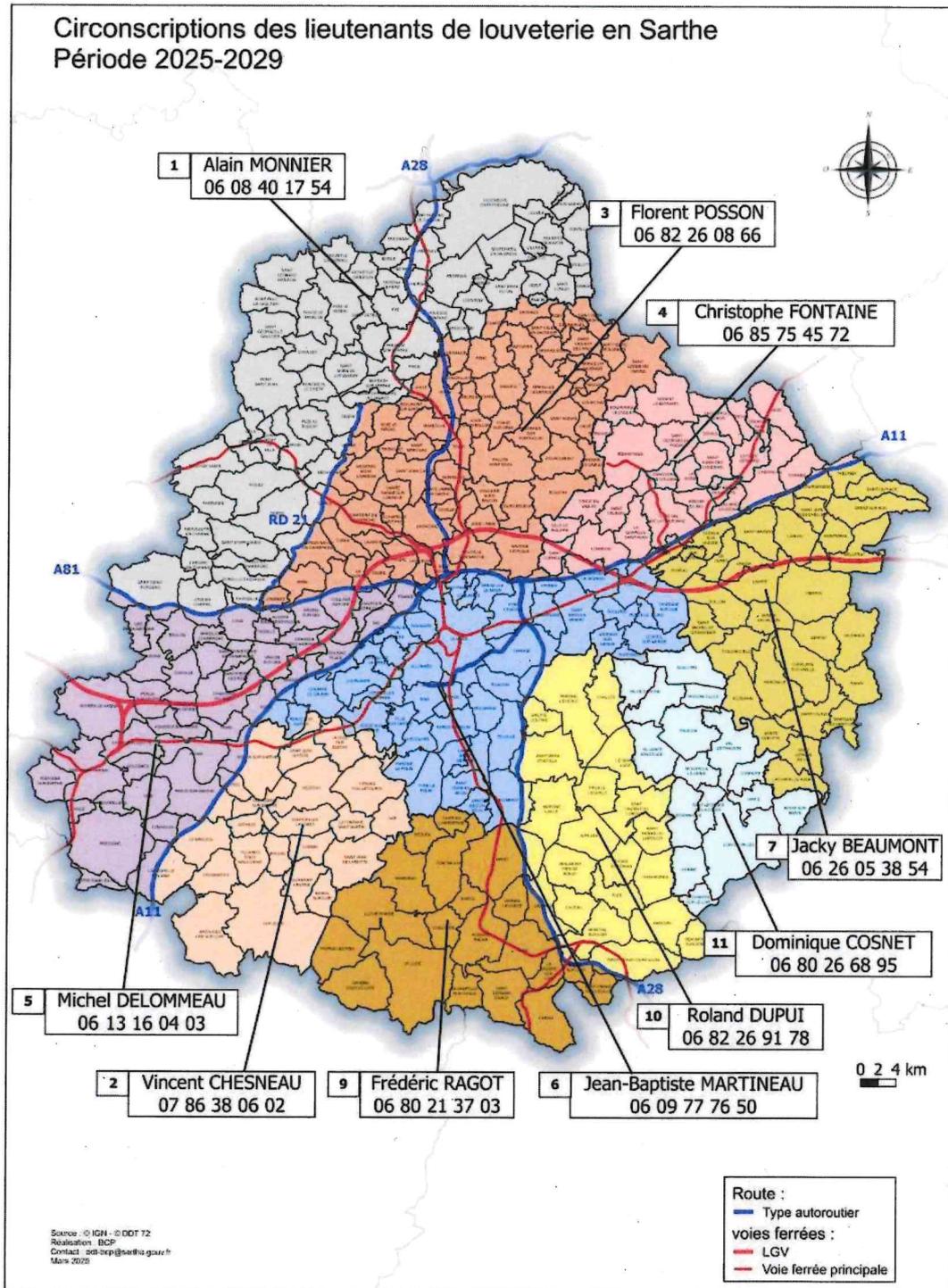
Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du Code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (44). Le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE I

**Circonscriptions des lieutenants de louveterie en Sarthe
Période 2025-2029**



ANNEXE II

CIRCONSCRIPTION 1 – Alain MONNIER	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
<p>Aillières-Beauvoir, Ancinnes, Arçonnay, Assé-le-Boisne, Bérus, Béthon, Blèves, Bourg-le-Roi, Champfleur, Chemiré-en-Charnie, Chenay, Chérisay, Contilly, Crissé, Douillet, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé, Gesnes-le-Gandelin, Grandchamp, Le Grez, Les Aulneaux, Livet-en-Saosnois, Louvigny, Louzes, Mangers, Marollette, Moitron-sur-Sarthe, Mont-Saint-Jean, Montreuil-le-Chétif, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Neuville-en-Charnie, Oisseau-le-Petit, Panon, Parennes, Pezé-le-Robert, Piacé, Rouessé-Fontaine, Rouessé-Vassé, Rouez, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Christophe-du-Jambet, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Ouen-de-Mimbré, Saint-Paterne - Le Chevain, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Saint-Symphorien, Saint-Victeur, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, Tennie, Thoiré-sous-Contensor, Vezot, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne</p>	<p>Les communes de Joué-en-Charnie, Loué, Saint-Denis-d'Orques, Viré-en-Champagne limitées au Sud par l'A81.</p> <p>Les communes de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Conlie, Épineu-le-Chevreur, Neuvillalais, Ruillé-en-Champagne, Ségrie, Vernie limitées à l'Est par la RD21.</p> <p>La commune de Chassillé limitée au Sud par l'A81 et à l'Est par la RD21.</p>
CIRCONSCRIPTION 3 – Florent POSSON	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
<p>Assé-le-Riboul, Avesnes-en-Saosnois, Ballon-Saint Mars, Beaufay, Beaumont-sur-Sarthe, Briosne-lès-Sables, Chérancé, Commerveil, Congé-sur-Orne, Courceboeufs, Courcemont, Courcival, Courgain, Cures, Dangeul, Domfront-en-Champagne, Doucelles, Jauzé, Joué-l'Abbé, Juillé, La Bazoge, La Chapelle-Saint-Fray, La Guierche, Lavardin, Le Tronchet, Les Mées, Lucé-sous-Ballon, Maresché, Marolles-les-Braults, Meurcé, Mézières-sous-Lavardin, Mézières-sur-Ponthouin, Moncé-en-Saosnois, Monhoudou, Montbizot, Nauvay, Nouans, Peray, Pizieux, René, Saint-Aignan, Saint-Calez-en-Saosnois, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Jean-d'Assé, Saint-Marceau, Saint-Pierre-des-Ormes, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Vincent-des-Prés, Sainte-Jamme-sur-Sarthe, Sainte-Sabine-sur-Longève, Saosnes, Savigné-l'Évêque, Souillé, Soulligné-sous-Ballon, Teillé, Thoigné, Vivoin</p>	<p>Les communes de Aigné, Amné, Auvers-sous-Montfaucon, Brains-sur-Gée, Coulans-sur-Gée, Degré, La Quinte, Longnes, Trangé limitées au Sud par l'A81.</p> <p>Les communes de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Conlie, Épineu-le-Chevreur, Neuvillalais, Ruillé-en-Champagne, Ségrie, Vernie limitées à l'Ouest par la RD21.</p> <p>La commune de Chassillé limitée au Sud par l'A81 et à l'Ouest par la RD21.</p> <p>La commune de La Chapelle-Saint-Aubin limitée au Sud par l'A81 et l'A11.</p> <p>Les communes de La Milesse, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Saturnin, Sargé-lès-le-Mans, Yvré-l'Évêque limitées au Sud par l'A11.</p>
CIRCONSCRIPTION 4 – Christophe FONTAINE	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
<p>Avezé, Boëssé-le-Sec, Bonnétable, Dehault, La Bosse, La Chapelle-du-Bois, La Ferté-Bernard, Nogent-le-Bernard, Préval, Prévelles, Roupperoux-le-Coquet, Saint-Aubin-des-Coudrais, Saint-Célerin, Saint-Corneille, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Georges-du-Rosay, Saint-Martin-des-Monts, Sillé-le-Philippe, Souvigné-sur-Même, Terrehault, Torcé-en-Vallée</p>	<p>Les communes de Beillé, Cherré-Au, Cormes, Conneré, Courgenard, Fatines, La Chapelle-Saint-Rémy, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Sceaux-sur-Huisne, Théligny, Tuffé Val de la Chéronne, Villaines-la-Gonais limitées au Sud par l'A 11.</p>
CIRCONSCRIPTION 5 – Michel DELOMMEAU	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
<p>Asnières-sur-Vègre, Auvers-le-Hamon, Avesse, Avoise, Brûlon, Chantenay-Villedieu, Chaufour-Notre-Dame, Chevillé, Courtiliers, Crannes-en-Champagne, Fontenay-sur-Vègre, Juigné-sur-Sarthe, Mareil-en-Champagne, Notre-Dame-du-Pé, Pincé, Poillé-sur-Vègre, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Christophe-en-Champagne, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Pierre-des-Bois, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Tassé, Tassillé, Vallon-sur-Gée, Vion</p>	<p>Les communes de Aigné, Amné, Auvers-sous-Montfaucon, Brains-sur-Gée, Chassillé, Coulans-sur-Gée, Degré, Joué-en-Charnie, La Quinte, Longnes, Loué, Saint-Denis-d'Orques, Viré-en-Champagne limitées au Nord par l'A81.</p> <p>Les communes de Chemiré-le-Gaudin, Dureil, Étival-lès-le-Mans, Fay, La Chapelle-d'Aligné, Le Bailleul, Louailles, Maigné, Noyen-sur-Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Pirmil, Pruillé-le-Chétif, Soulligné-Flacé, Trangé limitées à l'Est par l'A11.</p> <p>La Chapelle-Saint-Aubin limité au Nord par l'81 et à l'Est par l'A11.</p>

CIRCONSCRIPTION 6 – Jean-Baptiste MARTINEAU	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
Altonnes, Ardenay-sur-Mérize, Arnage, Champagné, Changé, Coulaines, Fillé, Guécélard, Laigné-Saint-Gervais, Le Breil-sur-Mérize, Le Mans, Louplande, Moncé-en-Belin, Mulsanne, Nuillé-le-Jalais, Rouillon, Ruaudin, Saint-Biez-en-Belin, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Pavace, Soultré, Spay, Surfonds, Thorigné-sur-Dué, Voivres-lès-le-Mans, Yvré-le-Pôlin	<p>Les communes de Chemiré-le-Gaudin, Fercé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe, Roëzé-sur-Sarthe limitées au Sud par la Sarthe.</p> <p>La commune de Chemiré-le-Gaudin limitée au Nord par l'A11 et au Sud par la Sarthe.</p> <p>La commune de Parigné-le-Pôlin limitée à l'Ouest par la D323.</p> <p>Les communes de Fay, Chemiré-le-Gaudin, Étival-lès-le-Mans, La Chapelle-Saint-Aubin, Maigné, Pruillé-le-Chétif, Pimil, Souigné-Flacé, Trangé limitées à l'Ouest par l'A11.</p> <p>Les communes de Connerré, Fatines, La Chapelle-Saint-Rémy, La Milesse, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Saturnin, Sargé-lès-le-Mans, Yvré-l'Évêque limitées au Nord par l'A11.</p> <p>Les communes de Brette-les-Pins, Écommoy, Parigné-l'Évêque, Saint-Mars-d'Outille, Teloché limitées à l'Est par l'A28.</p>
CIRCONSCRIPTION 7 – M. Jacky BEAUMONT	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
Berfay, Bouër, Champrond, Conflans-sur-Anille, Coudrecieux, Dollon, Duneau, Écorpain, Grées-sur-Roc, La Chapelle-Huon, Lamnay, Lavaré, Le Luart, Marolles-lès-Saint-Calais, Melleray, Montailié, Montmirail, Rahay, Saint-Calais, Saint-Gervais-de-Vic, Saint-Jean-des-Échelles, Saint-Maixent, Saint-Michel-de-Chavaignes, Saint-Ulphace, Sainte-Cérotte, Semur-en-Vallon, Valennes, Vibraye, Vouvray-sur-Huisne	<p>Les communes de Beillé, Cherré-Au, Cormes, Courgenard, Sceaux-sur-Huisne, Théligny, Tuffé Val de la Chéronne, Villaines-la-Gonais limitées au Nord par l'A11.</p>
CIRCONSCRIPTION 2 – Vincent CHESNEAU	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
Arthezé, Bazouges Cré sur Loir, Bousse, Cérans-Foulletourte, Clermont-Créans, Courcelles-la-Forêt, Crosnières, La Flèche, La Fontaine-Saint-Martin, Ligrion, Malicorne-sur-Sarthe, Mareil-sur-Loir, Mézeray, Oizé, Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Jean-du-Bois, Villaines-sous-Malicorne	<p>Les communes de Dureil, La Chapelle-d'Aligné, Le Bailleul, Louailles Noyen-sur-Sarthe, Parc-sur-Sarthe limitées à l'Ouest par l'A11.</p> <p>Les communes de Chemiré le Gaudin, Fercé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe, Roëzé-sur-Sarthe, limitées au Nord par la Sarthe.</p> <p>La commune de Parigné-le-Pôlin limitée à l'Est par la D323.</p>
CIRCONSCRIPTION 9 – Frédéric RAGOT	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
Aubigné-Racan, Château-l'Hermitage, Chenu, Coulongé, La Chapelle-aux-Choux, Le Lude, Luché-Pringé, Mansigné, Pontvallain, Requeil, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Pierre-de-Chevillé, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude, Thorée-les-Pins, Vaas, Verneil-le-Chétif	<p>Les communes de Dissay-sous-Courcillon, La Bruère-sur-Loir, Lavernat, Mayet, Montval-sur-Loir, Nogent-sur-Loir limitées à l'Est par l'A28.</p>
CIRCONSCRIPTION 10 – M. Roland DUPUI	
COMMUNES	PARTIES DE COMMUNES
Beaumont-Pied-de-Bœuf, Beaumont-sur-Dême, Chahaigues, Challes, Flée, Jupilles, Le Grand-Lucé, Luceau, Marçon, Marigné-Laillé, Pruillé-l'Éguillé, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër, Thoiré-sur-Dinan	<p>Les communes de Brette-les-Pins, Dissay-sous-Courcillon, Écommoy, La Bruère-sur-Loir, Lavernat, Mayet, Montval-sur-Loir, Nogent-sur-Loir, Parigné-l'Évêque, Saint-Mars-d'Outille, Teloché limitées à l'Ouest par l'A28.</p>
CIRCONSCRIPTION 11 – Dominique COSNET	
Bessé-sur-Braye, Bouloire, Cogners, Courdemanche, La Chartre-sur-le-Loir, Lhomme, Loir en Vallée, Maisoncelles, Montreuil-le-Henri, Saint Georges-de-la-Couée, Tresson, Val de la Hune, Val-d'Étangson, Vancé, Villaines-sous-Lucé	

ANNEXE III

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Aigné au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Aigné au Nord de l'A81	M.POSSON
Aillières-Beauvoir	M.MONNIER
Allonnes	M.MARTINEAU
Amné au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Amné au Nord de l'A81	M.POSSON
Ancinnes	M.MONNIER
Arçonnay	M.MONNIER
Ardenay-sur-Mérize	M.MARTINEAU
Arnage	M.MARTINEAU
Arthezé	M.CHESNEAU
Asnières-sur-Vègre	M.DELOMMEAU
Assé-le-Boisne	M.MONNIER
Assé-le-Riboul	M.POSSON
Aubigné-Racan	M.RAGOT
Auvers-le-Hamon	M.DELOMMEAU
Auvers-sous-Montfaucon au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Auvers-sous-Montfaucon au Nord de l'A81	M.POSSON
Avesnes-en-Saosnois	M.POSSON
Avessé	M.DELOMMEAU
Avezé	M.FONTAINE
Avoise	M.DELOMMEAU
Ballon-Saint Mars	M.POSSON
Bazouges Cré sur Loir	M.CHESNEAU
Beaufay	M.POSSON
Beaumont-Pied-de-Bœuf	M.DUPUI
Beaumont-sur-Dême	M.DUPUI
Beaumont-sur-Sarthe	M.POSSON
Beillé au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Beillé au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Berfay	M.BEAUMONT
Bernay-Neuvy-en-Champagne à l'Est de la D21	M.POSSON
Bernay-Neuvy-en-Champagne à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Bérus	M.MONNIER
Bessé-sur-Braye	M.COSNET
Béthon	M.MONNIER
Blèves	M.MONNIER
Boëssé-le-Sec	M.FONTAINE
Bonnétable	M.FONTAINE
Bouër	M.BEAUMONT
Bouloire	M.COSNET
Bourg-le-Roi	M.MONNIER
Bousse	M.CHESNEAU
Brains-sur-Gée au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Brains-sur-Gée au Nord de l'A81	M.POSSON
Brette-les-Pins à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Brette-les-Pins à l'Ouest de l'A28	M.MARTINEAU
Briosne-lès-Sables	M.POSSON
Brûlon	M.DELOMMEAU
Cérans-Foulletourte	M.CHESNEAU

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Chahaignes	M.DUPUI
Challes	M.DUPUI
Champagné	M.MARTINEAU
Champfleur	M.MONNIER
Champrond	M.BEAUMONT
Changé	M.MARTINEAU
Chantenay-Villedieu	M.DELOMMEAU
Chassillé au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Chassillé au Nord de l'A81 et à l'Est de la D21	M.POSSON
Chassillé au Nord de l'A81 et à l'Ouest par la D21	M.MONNIER
Château-l'Hermitage	M.RAGOT
Chaufour-Notre-Dame	M.DELOMMEAU
Chemiré-en-Charnie	M.MONNIER
Chemiré-le-Gaudin au Sud de la Sarthe	M.CHESNEAU
Chemiré-le-Gaudin au Sud de l'A11 et au Nord de la Sarthe	M.MARTINEAU
Chemiré-le-Gaudin à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Chenay	M.MONNIER
Chenu	M.RAGOT
Chérancé	M.POSSON
Chérisay	M.MONNIER
Cherré-Au au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Cherré-Au au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Chevillé	M.DELOMMEAU
Clermont-Créans	M.CHESNEAU
Cogners	M.COSNET
Commerveil	M.POSSON
Conflans-sur-Anille	M.BEAUMONT
Congé-sur-Orne	M.POSSON
Conlie à l'Est de la D21	M.POSSON
Conlie à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Connerré au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Connerré au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Contilly	M.MONNIER
Cormes au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Cormes au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Coudrecieux	M.BEAUMONT
Coulaines	M.MARTINEAU
Coulans-sur-Gée au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Coulans-sur-Gée au Nord de l'A81	M.POSSON
Coulongé	M.RAGOT
Courcebœufs	M.POSSON
Courcelles-la-Forêt	M.CHESNEAU
Courcemont	M.POSSON
Courcival	M.POSSON
Courdemanche	M.COSNET
Courgains	M.POSSON
Courgenard au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Courgenard au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Courtillers	M.DELOMMEAU
Crannes-en-Champagne	M.DELOMMEAU

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Crissé	M.MONNIER
Crosnières	M.CHESNEAU
Cures	M.POSSON
Dangeul	M.POSSON
Degré au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Degré au Nord de l'A81	M.POSSON
Dehault	M.FONTAINE
Dissay-sous-Courcillon à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Dissay-sous-Courcillon à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
Dollon	M.BEAUMONT
Domfront-en-Champagne	M.POSSON
Doucelles	M.POSSON
Douillet	M.MONNIER
Duneau	M.BEAUMONT
Dureil à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
Dureil à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Écommoy à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Écommoy à l'Ouest de l'A28	M.MARTINEAU
Écorpain	M.BEAUMONT
Épineu-le-Chevreuil à l'Est de la D21	M.POSSON
Épineu-le-Chevreuil à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Étival-lès-le-Mans à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Étival-lès-le-Mans à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Fatines au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Fatines au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Fay à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Fay à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Fercé-sur-Sarthe au Sud de la Sarthe	M.CHESNEAU
Fercé-sur-Sarthe au Nord de la Sarthe	M.MARTINEAU
Fillé	M.MARTINEAU
Flée	M.DUPUI
Fontenay-sur-Vègre	M.DELOMMEAU
Fresnay-sur-Sarthe	M.MONNIER
Fyé	M.MONNIER
Gesnes-le-Gandelin	M.MONNIER
Grandchamp	M.MONNIER
Grééz-sur-Roc	M.BEAUMONT
Guécélard	M.MARTINEAU
Jauzé	M.POSSON
Joué-en-Charnie au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Joué-en-Charnie au Nord de l'A81	M.MONNIER
Joué-l'Abbé	M.POSSON
Juigné-sur-Sarthe	M.DELOMMEAU
Juillé	M.POSSON
Jupilles	M.DUPUI
La Bazoge	M.POSSON
La Bosse	M.FONTAINE
La Bruère-sur-Loir à l'Est de l'A28	M.DUPUI
La Bruère-sur-Loir à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
La Chapelle-aux-Choux	M.RAGOT
La Chapelle-d'Aligné à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
La Chapelle-d'Aligné à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
La Chapelle-du-Bois	M.FONTAINE

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
La Chapelle-Huon	M.BEAUMONT
La Chapelle-Saint-Aubin à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
La Chapelle-Saint-Aubin au Sud de l'A81 et à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
La Chapelle-Saint-Aubin au Nord de l'A81 et de l'A11	M.POSSON
La Chapelle-Saint-Fray	M.POSSON
La Chapelle-Saint-Rémy au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
La Chapelle-Saint-Rémy au Nord de l'A11	M.FONTAINE
La Chartre-sur-le-Loir	M.COSNET
La Ferté-Bernard	M.FONTAINE
La Flèche	M.CHESNEAU
La Fontaine-Saint-Martin	M.CHESNEAU
La Guierche	M.POSSON
La Milesse au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
La Milesse au Nord de l'A11	M.POSSON
La Quinte au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
La Quinte au Nord de l'A81	M.POSSON
La Suze-sur-Sarthe au Sud de la Sarthe	M.CHESNEAU
La Suze-sur-Sarthe au Nord de la Sarthe	M.MARTINEAU
Laigné-Saint-Gervais	M.MARTINEAU
Lamnay	M.BEAUMONT
Lavardin	M.POSSON
Lavaré	M.BEAUMONT
Lavernat à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Lavernat à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
Le Bailleur à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
Le Bailleur à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Le Breil-sur-Mérize	M.MARTINEAU
Le Grand-Lucé	M.DUPUI
Le Grez	M.MONNIER
Le Luart	M.BEAUMONT
Le Lude	M.RAGOT
Le Mans	M.MARTINEAU
Le Tronchet	M.POSSON
Les Aulneaux	M.MONNIER
Les Mées	M.POSSON
Lhomme	M.COSNET
Lignon	M.CHESNEAU
Livet-en-Saosnois	M.MONNIER
Loir en Vallée	M.COSNET
Lombron au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Lombron au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Longnes au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Longnes au Nord de l'A81	M.POSSON
Louailles à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
Louailles à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Loué au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Loué au Nord de l'A81	M.MONNIER
Louplande	M.MARTINEAU
Louvigny	M.MONNIER
Louzes	M.MONNIER
Lucé-sous-Ballon	M.POSSON
Luceau	M.DUPUI
Luché-Pringé	M.RAGOT

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Maigné à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Maigné à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Maisoncelles	M.COSNET
Malicorne-sur-Sarthe	M.CHESNEAU
Mamers	M.MONNIER
Mansigné	M.RAGOT
Marçon	M.DUPUI
Mareil-en-Champagne	M.DELOMMEAU
Mareil-sur-Loir	M.CHESNEAU
Maresché	M.POSSON
Marigné-Lailé	M.DUPUI
Marolles-les-Braults	M.POSSON
Marolles-lès-Saint-Calais	M.BEAUMONT
Marollette	M.MONNIER
Mayet à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Mayet à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
Melleray	M.BEAUMONT
Meurcé	M.POSSON
Mézéray	M.CHESNEAU
Mézières-sous-Lavardin	M.POSSON
Mézières-sur-Ponthouin	M.POSSON
Moitron-sur-Sarthe	M.MONNIER
Moncé-en-Belin	M.MARTINEAU
Moncé-en-Saosnois	M.POSSON
Monhoudou	M.POSSON
Mont-Saint-Jean	M.MONNIER
Montaillé	M.BEAUMONT
Montbizot	M.POSSON
Montfort-le-Gesnois au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Montfort-le-Gesnois au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Montmirail	M.BEAUMONT
Montreuil-le-Chétif	M.MONNIER
Montreuil-le-Henri	M.COSNET
Montval-sur-Loir à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Montval-sur-Loir à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
Moulins-le-Carbonnel	M.MONNIER
Mulsanne	M.MARTINEAU
Nauvay	M.POSSON
Neufchâtel-en-Saosnois	M.MONNIER
Neuvillalais à l'Est de la D21	M.POSSON
Neuvillalais à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Neuville-sur-Sarthe au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Neuville-sur-Sarthe au Nord de l'A11	M.POSSON
Neuville-en-Charnie	M.MONNIER
Nogent-le-Bernard	M.FONTAINE
Nogent-sur-Loir à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Nogent-sur-Loir à l'Ouest de l'A28	M.RAGOT
Notre-Dame-du-Pé	M.DELOMMEAU
Nouans	M.POSSON
Noyen-sur-Sarthe à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
Noyen-sur-Sarthe à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Nuillé-le-Jalais	M.MARTINEAU
Oisseau-le-Petit	M.MONNIER
Oizé	M.CHESNEAU

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Panon	M.MONNIER
Parcé-sur-Sarthe à l'Est de l'A11	M.CHESNEAU
Parcé-sur-Sarthe à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Parennes	M.MONNIER
Parigné-l'Évêque à l'Est de l'A28	M.DUPUI
Parigné-l'Évêque à l'Ouest de l'A28	M.MARTINEAU
Parigné-le-Pôlin à l'Ouest de la D323	M.CHESNEAU
Parigné-le-Pôlin à l'Est de la D323	M.MARTINEAU
Peray	M.POSSON
Pezé-le-Robert	M.MONNIER
Piacé	M.MONNIER
Pincé	M.DELOMMEAU
Pirmil à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Pirmil à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Pizieux	M.POSSON
Poillé-sur-Vègre	M.DELOMMEAU
Pontvallain	M.RAGOT
Précigné	M.DELOMMEAU
Préval	M.FONTAINE
Prévelles	M.FONTAINE
Pruillé-l'Éguillé	M.DUPUI
Pruillé-le-Chétif à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Pruillé-le-Chétif à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Rahay	M.BEAUMONT
René	M.POSSON
Requeil	M.RAGOT
Roëzé-sur-Sarthe au Sud de la Sarthe	M.CHESNEAU
Roëzé-sur-Sarthe au Nord de la Sarthe	M.MARTINEAU
Rouessé-Fontaine	M.MONNIER
Rouessé-Vassé	M.MONNIER
Rouez	M.MONNIER
Rouillon	M.MARTINEAU
Rouperroux-le-Coquet	M.FONTAINE
Ruaudin	M.MARTINEAU
Ruillé-en-Champagne à l'Est de la D21	M.POSSON
Ruillé-en-Champagne à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Sablé-sur-Sarthe	M.DELOMMEAU
Saint-Aignan	M.POSSON
Saint-Aubin-de-Locquenay	M.MONNIER
Saint-Aubin-des-Coudrais	M.FONTAINE
Saint-Biez-en-Belin	M.MARTINEAU
Saint-Calais	M.BEAUMONT
Saint-Calez-en-Saosnois	M.POSSON
Saint-Célerin	M.FONTAINE
Saint-Christophe-du-Jambet	M.MONNIER
Saint-Christophe-en-Champagne	M.DELOMMEAU
Saint-Corneille	M.FONTAINE
Saint-Cosme-en-Vairais	M.POSSON
Saint-Denis-d'Orques au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Saint-Denis-d'Orques au Nord de l'A81	M.MONNIER
Saint-Denis-des-Coudrais	M.FONTAINE
Saint-Georges-de-la-Couée	M.COSNET
Saint-Georges-du-Bois	M.MARTINEAU
Saint-Georges-du-Rosay	M.FONTAINE

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Saint-Georges-le-Gaultier	M.MONNIER
Saint-Germain-d'Arcé	M.RAGOT
Saint-Gervais-de-Vic	M.BEAUMONT
Saint-Jean-d'Assé	M.POSSON
Saint-Jean-de-la-Motte	M.CHESNEAU
Saint-Jean-des-Échelles	M.BEAUMONT
Saint-Jean-du-Bois	M.CHESNEAU
Saint-Léonard-des-Bois	M.MONNIER
Saint-Longis	M.MONNIER
Saint-Maixent	M.BEAUMONT
Saint-Marceau	M.POSSON
Saint-Mars-d'Outillé à l'Est de l'A28	M.DUPI
Saint-Mars-d'Outillé à l'Ouest de l'A28	M.MARTINEAU
Saint-Mars-la-Brière au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Saint-Mars-la-Brière au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Saint-Martin-des-Monts	M.FONTAINE
Saint-Michel-de-Chavaignes	M.BEAUMONT
Saint-Ouen-de-Mimbré	M.MONNIER
Saint-Ouen-en-Belin	M.MARTINEAU
Saint-Ouen-en-Champagne	M.DELOMMEAU
Saint-Paterne - Le Chevain	M.MONNIER
Saint-Paul-le-Gaultier	M.MONNIER
Saint-Pavace	M.MARTINEAU
Saint-Pierre-de-Chevillé	M.RAGOT
Saint-Pierre-des-Bois	M.DELOMMEAU
Saint-Pierre-des-Ormes	M.POSSON
Saint-Pierre-du-Lorouër	M.DUPI
Saint-Rémy-de-Sillé	M.MONNIER
Saint-Rémy-des-Monts	M.POSSON
Saint-Rémy-du-Val	M.MONNIER
Saint-Saturnin au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Saint-Saturnin au Nord de l'A11	M.POSSON
Saint-Symphorien	M.MONNIER
Saint-Ulphace	M.BEAUMONT
Saint-Victeur	M.MONNIER
Saint-Vincent-des-Prés	M.POSSON
Saint-Vincent-du-Lorouër	M.DUPI
Sainte-Cérotte	M.BEAUMONT
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	M.POSSON
Sainte-Sabine-sur-Longève	M.POSSON
Saosnes	M.POSSON
Sarcé	M.RAGOT
Sargé-lès-le-Mans au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Sargé-lès-le-Mans au Nord de l'A11	M.POSSON
Savigné-l'Évêque	M.POSSON
Savigné-sous-le-Lude	M.RAGOT
Sceaux-sur-Huisne au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Sceaux-sur-Huisne au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Ségrie à l'Est de la D21	M.POSSON
Ségrie à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Semur-en-Vallon	M.BEAUMONT
Sillé-le-Guillaume	M.MONNIER
Sillé-le-Philippe	M.FONTAINE
Solesmes	M.DELOMMEAU
Sougé-le-Ganelon	M.MONNIER
Souillé	M.POSSON

COMMUNE	Lieutenant de Louveterie
Souigné-Flacé à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Souigné-Flacé à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Souigné-sous-Ballon	M.POSSON
Souilré	M.MARTINEAU
Souigné-sur-Même	M.FONTAINE
Souigné-sur-Sarthe	M.DELOMMEAU
Spay	M.MARTINEAU
Surfonds	M.MARTINEAU
Tassé	M.DELOMMEAU
Tassillé	M.DELOMMEAU
Teillé	M.POSSON
Teloché à l'Est de l'A28	M.DUPI
Teloché à l'Ouest de l'A28	M.MARTINEAU
Tennie	M.MONNIER
Terrehault	M.FONTAINE
Théligny au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Théligny au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Thoigné	M.POSSON
Thoiré-sous-Contensor	M.MONNIER
Thoiré-sur-Dinan	M.DUPI
Thorée-les-Pins	M.RAGOT
Thorigné-sur-Dué	M.MARTINEAU
Torcé-en-Vallée	M.FONTAINE
Trangé à l'Est de l'A11	M.MARTINEAU
Trangé à l'Ouest de l'A11	M.DELOMMEAU
Trangé au Nord de l'A81	M.POSSON
Tresson	M.COSNET
Tuffé Val de la Chéronne au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Tuffé Val de la Chéronne au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Vaas	M.RAGOT
Val de la Hune	M.COSNET
Val-d'Étangson	M.COSNET
Valennes	M.BEAUMONT
Vallon-sur-Gée	M.DELOMMEAU
Vancé	M.COSNET
Verneil-le-Chétif	M.RAGOT
Vernie à l'Est de la D21	M.POSSON
Vernie à l'Ouest de la D21	M.MONNIER
Vezot	M.MONNIER
Vibraye	M.BEAUMONT
Villaines-la-Carelle	M.MONNIER
Villaines-la-Gonais au Sud de l'A11	M.BEAUMONT
Villaines-la-Gonais au Nord de l'A11	M.FONTAINE
Villaines-sous-Lucé	M.COSNET
Villaines-sous-Malicorne	M.CHESNEAU
Villeneuve-en-Perseigne	M.MONNIER
Vion	M.DELOMMEAU
Viré-en-Champagne au Sud de l'A81	M.DELOMMEAU
Viré-en-Champagne au Nord de l'A81	M.MONNIER
Vivoin	M.POSSON
Voivres-lès-le-Mans	M.MARTINEAU
Vouvray-sur-Huisne	M.BEAUMONT
Yvré-l'Évêque au Sud de l'A11	M.MARTINEAU
Yvré-l'Évêque au Nord de l'A11	M.POSSON
Yvré-le-Pôlin	M.MARTINEAU